



Itinéraire partie Nord :

Stationnement interdit de 8h.00 à 19h.00 au minimum

Circulation interdite de 12h.00 à 19h.00 au minimum



Itinéraire partie Sud + secteur semi-pietonnier :

Stationnement interdit de 8h.00 à 2h.00 le lendemain au minimum

Circulation interdite de 12h.00 à 2h.00 le lendemain au minimum



Accès interdit

